

VILLE
D'HENDAYE



HENDAIAKO
HERRIKO
ETXEA

OBJET : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REF. : KE.RS - 266.2018

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie :

le mercredi 30 mai 2018 à 18 h 30.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

*1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,*



Kotte ECENARRO

PJ / Ordre du jour
 Rapports



CONSEIL MUNICIPAL HERRIKO KONTSEILUA

Séance du Mercredi 30 mai 2018 à 18 h 30
2018ko maiatzaren 30eko bilkura (asteazkena) - 18:30

ORDRE DU JOUR - GAI-ZERREDA

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

2018ko apirilaren 26ko HERRIKO KONTSEILUAREN AKTA ONARTZEA

II – DÉLIBÉRATIONS – DELIBEROAK

<i>Rapporteur – Txostengilea : M. Kotte ECENARRO jauna</i>	062.2018	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal Auzapezak Herriko Kontseiluak emandako ahalmen ordezkaritzaz hartu dituen erabakiak
	063.2018	Motion défense Perception-Zerga bulegoa defenditzeko mozioa
	064.2018	Motion Herri Urrats 18 - Herri Urrats 18. mozioa
<i>Rapporteur – Txostengilea : M. Richard IRAZUSTA jauna</i>	065.2018	Tableau des effectifs permanents 2018 – N° 2 2018ko lanpostuen zerrenda iraunkorra – 2.
	066.2018	Délibération fixant le nombre de représentants du personnel appelés à siéger au comité technique et instituant le paritarisme Batzorde Teknikoan aukia izan behar duten langileen ordezkarien kopurua finkatzen eta parekotasuna ezartzen duen deliberoa
	067.2018	Création d'un emploi temporaire – piscine municipale Aldi bateko enplegu sortzea – Herriko igerilekua
<i>Rapporteur – Txostengilea : M. Frédéric TRANCHE jauna</i>	068.2018	HENDAYE TOURISME & COMMERCE : composition du comité de direction - Hendaia Turismo eta Merkataritza: Zuzendaritza Batzordearen osaketa
<i>Rapporteur – Txostengilea : M. Jean-Michel ARRUBARRENA jauna</i>	069.2018	Ouverture et tarification "ACCUEIL ADOS PLAGE" – Été 2018 "Nerabeentzako Hondartza Bilgunea" – 2018ko udarako irekitzea eta prezioak
<i>Rapporteur – Txostengilea : Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON anderea</i>	070.2018	Vente de terrains – Zone des Joncaux – aux Sociétés BI ETXE et RIVERCAP – Lurren salmenta – Intzurako eremuan – BI ETXE eta RIVERCAP sozietateei

Le Maire, Auzapeza,
1er vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
Euskal Hirigune Elkargoko 1. lehendakari ordea
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
Pirinio Atlantikoetako Departamenduko Kontseilaria
Kotte ECENARRO



AFFICHAGE MAIRIE – Herriko Etxean bistaratu

Le 23.05.2018 - 2018ko maiatzaren 23an

Le Maire, Auzapeza,

1er vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Euskal Hirigune Elkargoko 1. lehendakari ordea

Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Pirinio Atlantikoetako Departamenduko Kontseilaria



CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 30 mai 2018
18 h 30**

DÉCISION
. Adopté UNANIMITÉ _____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ _____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 062.2018

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

031.2018	Boulevard de la Mer – Création de deux sanitaires automatiques et d'une cabane de plage : . lot 1 : fourniture de sanitaires automatiques, . lot 2 : fourniture d'une Cabane de Plage, Marché de fourniture passé avec la Société PRIMUR	91 293,00 € H.T.
032.2018	Exposition des Peintres Hendayais 2018 – Tableau Primé	700,00 €

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT
 (Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Boulevard de la Mer Création de deux sanitaires automatiques et d'une cabane de plage	Lot 1 : fourniture de sanitaires automatiques, Lot 2 : fourniture d'une cabane de plage	PRIMUR	91 293,00 €	20/04/2018

Mairie d'Hendaye

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 30 mai 2018
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : MOTION DÉFENSE PERCEPTION
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 063.2018

Par courrier du 30 avril 2018, reçu le 07 mai 2018, Madame la Directrice des Finances Publiques informe la Ville qu'elle « envisage la fermeture de la Trésorerie d'Hendaye à compter du 1^{er} janvier 2019 ».

Dans cette hypothèse, « l'activité Service Public local serait transférée à la Trésorerie de Saint-Jean-de-Luz et l'activité recouvrement de l'impôt à Biarritz ».

Dès le 09 mai, un courrier a été adressé en réponse en indiquant le refus de cette orientation et une saisine du Préfet a été effectuée demandant la réunion de la Commission Départementale d'organisation et sa modernisation des Services Publics, instance légale qui doit se prononcer en ce cas.

Avec 4 agents, la Trésorerie d'Hendaye assure deux missions distinctes :

- a. Une mission de trésorerie et de conseil pour le compte de la Ville d'Hendaye, du C.C.A.S., de la Commune de Bariatou, du Syndicat Intercommunal des Joncaux, du GECT Euskadi-Nouvelle-Aquitaine. Cette activité importante représente plus de 12 000 mandats et 10 000 titres, des dépôts au Trésor des sommes collectées par nos 13 régies pour près d'1 Million d'Euros. Cette forte activité ne cesse de croître compte tenu de l'évolution de la population d'Hendaye.
- b. Une mission de recouvrement de l'impôt. Sur ce point, il faut insister sur ce caractère spécifique de la Trésorerie d'Hendaye qui est une Trésorerie « frontalière » et assure, à ce titre, une mission de conseil et d'assistance pour une population espagnole qui a l'habitude de se déplacer jusqu'au guichet. Cette activité, bien connue des hendayais se matérialise par de longues files d'attente certains jours devant la Trésorerie.

Au moment où le Gouvernement annonce vouloir dynamiser les villes moyennes et les conforter dans leur rôle de Service Public, il serait paradoxal de supprimer un Service Public de proximité dans la 5^e ville du Département des Pyrénées-Atlantiques.

En conséquence, le Conseil Municipal d'Hendaye s'oppose à la fermeture de la Trésorerie d'Hendaye et mandate Monsieur le Maire pour conduire toutes les démarches utiles à cette fin.

MAIRIE D'HENDAYÉ

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 30 mai 2018
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : MOTION « HERRI URRATS 18 »

RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO

N° : 064.2018

Nous, les élus des communes, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, du Département des Pyrénées-Atlantiques, de la Région Nouvelle-Aquitaine et parlementaires du Pays Basque demandons le respect des termes et la reconduction de la Convention entre la Fédération Seaska, l'Office Public de la Langue Basque et le Ministère de l'Éducation Nationale.

Guk, herrietako, Euskal Hirigune Elkargoko, Pirinio Atlantikoetako departemenduko, Akitania Berri eskualdeko eta Ipar Euskal Herriko hautetsi eta parlamentari gisa, Seaskaren, Euskararen Erakunde Publikoaren eta Hezkunde Ministerioaren arteko Hitzarmenaren irizpideak errespetatzea eta hitzarmena berritzea galdegiten dugu.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 30 mai 2018
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS 2018 - N° 2

RAPPORTEUR : M. Richard IRAZUSTA

N° : 065.2018

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, il vous est proposé :

de créer à compter du 1^{er} juillet 2018 :

Filière Sportive :

- 1 poste de chef de bassin qui pourra être pourvu par un éducateur APS principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Filière Technique :

- 1 poste de gestionnaire des espaces naturels protégés qui pourra être pourvu par un technicien principal de 2^{ème} classe, un technicien principal de 1^{ère} classe ou un ingénieur territorial à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget de l'exercice.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 30 mai 2018
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL APPELÉS
A SIÉGER AU COMITÉ TECHNIQUE ET INSTITUANT LE PARITARISME

RAPPORTEUR : M. Richard IRAZUSTA

N° : 066.2018

En décembre 2018, se déroulera l'élection des représentants du personnel au Comité Technique.

Cette instance consultative, outil du dialogue social, émet des avis sur les questions d'environnement professionnel et comprend un collège des représentants du personnel et un collège des représentants de l'administration.

Il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer, dans la limite de tranches fixées par la réglementation, sur le nombre de représentants titulaires du personnel qui siègeront au Comité Technique de la Collectivité.

Il convient également de décider si le paritarisme est maintenu entre les deux collèges : la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 de rénovation du dialogue social ayant supprimé l'exigence du paritarisme pour le Comité Technique.

L'assemblée délibérante doit expressément décider du maintien ou non du paritarisme.

Enfin, le Conseil doit décider si, au cours des réunions du Comité Technique, l'avis du collège des représentants de l'administration sera ou non recueilli.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant que les organisations syndicales ont été consultées le 23 avril 2018,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 409 agents dont 36.19 % d'hommes et 63.81 % de femmes,

Considérant que l'effectif des représentants titulaires du personnel peut être compris entre 4 et 6.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **FIXE** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel, chaque titulaire ayant un suppléant,
2. **DECIDE** le maintien du paritarisme en fixant le nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires (chaque titulaire a également un suppléant),
3. **DECIDE** le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la Collectivité.

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 30 mai 2018
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE PISCINE MUNICIPALE
RAPPORTEUR : M. Richard IRAZUSTA
N° : 067.2018

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi temporaire pour assurer les missions de maître-nageur à la piscine municipale.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent contractuel, en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, qui permet, le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement du fonctionnaire.

Le contrat de travail est alors conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

L'emploi sera créé sur la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, à temps complet. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE La création pour la période 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, d'un emploi non permanent à temps complet,
Que cet emploi sera doté de la rémunération afférente à l'indice brut .347 de la Fonction Publique Territoriale,

AUTORISE Le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

PRÉCISE Que cette dépense sera imputée au compte budgétaire, chapitre 012, article 64131.

Mairie d'Hendaye

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 30 mai 2018
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : HENDAYE TOURISME & COMMERCE : COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION
RAPPORTEUR : M. Frédéric TRANCHE
N° : 068.2018

Suite à la démission de M. Yannick CAZALIS, par courrier daté du 6 avril 2018, je vous propose :

- de nommer M. Éric CAULE, Président de la Société Spi en Tête, pour siéger au Comité de Direction de l'EPIC Hendaye Tourisme & Commerce et représenter la filière « Nautisme / Plongée ».

Mairie d'Hendaye

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 30 mai 2018
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : OUVERTURE ET TARIFICATION « ACCUEIL ADOS PLAGE » - ÉTÉ 2018
RAPPORTEUR : M. Jean-Michel ARRUBARRENA
N° : 069.2018

Du 10 juillet au 25 août 2018 un accueil pour adolescents (14 – 17 ans) sera ouvert sur la plage et proposera des activités de 14h30 à 18h30.

L'encadrement sera assuré par trois animateurs municipaux pour l'accueil maximal autorisé de 36 jeunes.

Tout participant fréquentant cette structure librement acquittera un droit d'accès de 10 € par mois.

Je vous propose :

- d'autoriser la mise en place de cet accueil pour adolescents plage pour l'été 2018.
- d'adopter le tarif de 10 € par mois et par jeune.

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 30 mai 2018
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : ZONE DES JONCAUX - VENTE DE TERRAINS AUX SOCIÉTÉS BI ETXE ET RIVERCAP
RAPPORTEUR : Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON
N° : 070.2018

Les sociétés BI ETXE et RIVERCAP exercent leurs activités sur la zone industrielle des Joncaux depuis de nombreuses années.

Ces sociétés souhaitent, dans le cadre de leur développement, acquérir des parcelles de terrain contiguës à leur propriété :

- la société BI ETXE : parcelles cadastrées AH 893p, AH 897p, AH 898p, AH 910p, AH 924p représentant une superficie totale de 962 m²,
- la société RIVERCAP : parcelles cadastrées AH 893p, AH 894, AH 897p, AH 898p, AH 910p, AH 911p représentant une superficie totale de 1 179 m²,

sur un terrain communal de 2 373 m².

Le service des Domaines a été consulté conformément à la loi.

Compte tenu de l'intérêt des projets pour la commune, il est proposé de vendre ces parcelles au prix de 50 € le m², comme précédemment.

Je vous propose :

- de décider de céder à la SCI BI ETXE les parcelles cadastrées AH 893p, AH 897p, AH 898p, AH 910p, AH 924p, d'une contenance totale de 962 m² au prix de 50 € le m²,
- de décider de céder à la société RIVERCAP les parcelles cadastrées AH 893p, AH 894, AH 897p, AH 898p, AH 910p, AH 911p d'une contenance totale de 1 179 m² au prix de 50 € le m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de cession ainsi que tout document se rapportant à ces opérations.